

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT CHARGE DE LA FORMATION

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 02 JUIN 2026,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 12, 29 à 31 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université ;
Vu la proposition du Président de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

L'article 12 des statuts de l'Université Clermont Auvergne précise que :

« Sur proposition du président de l'UCA, le premier vice-président, chargé du pilotage et des moyens, le vice-président chargé de la recherche et le vice-président chargé de la formation sont élus, respectivement, par les membres du conseil d'administration, par les membres du conseil de la recherche et par les membres du conseil de la formation et de la vie universitaire, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs remplissant les conditions pour être électeur ou électrice aux conseils centraux de l'UCA.

L'élection de ces trois vice-présidents est acquise à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

[...] »

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation faite par le Président de l'Université Clermont Auvergne du candidat proposé ;
Vu le vote à bulletin secret effectué ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Monsieur François MARTIN est élu Vice-Président chargé de la Formation à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 43
Membres présents ou représentés (nombre de votants) : 37
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 29
Nombre de voix pour François MARTIN : 29

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 3 juin 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CFVU_20260602_01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*